

*Développement régional—Loi*

Un autre sujet, monsieur le Président, que j'aimerais aborder, qui est corollaire à ce que je mentionnais tantôt dans cette relation avec les divers ministères fédéraux, consiste à savoir si le ministère de l'Expansion économique régionale ne pourrait pas, à l'égard des autres ministères, remplir le rôle pour lequel il a été créé. Dans des régions, et je ne le répéterai jamais assez, dans des régions où nous sommes aux prises avec ces inégalités régionales où dans la majorité des ministères il existe des règlements ou des lois qui sont faits au niveau national, et on arrive dans un domaine particulier ou dans un endroit particulier où cette norme nationale n'est presque pas applicable, ou si on l'applique c'est directement au détriment de la population qui vit dans ces régions. Alors pourquoi le ministère de l'Expansion économique régionale ne pourrait-il pas servir de pont entre ces lois nationales afin de corriger ces inégalités? Dans certains domaines comme le transport, où on demande à tout utilisateur d'une aéro-gare de défrayer le coût de location de l'espace utilisé, comment une compagnie aérienne peut-elle faire ses frais dans des endroits comme la Gaspésie, la Basse-Côte-Nord, le Nord-Est du Nouveau-Brunswick où nécessairement le mouvement de passagers n'est pas ce qu'on retrouve à Montréal, Québec, Toronto ou Winnipeg? Comment est-il possible que ces utilisateurs puissent absorber dans leurs coûts cette différence de prix? Alors pourquoi le ministère de l'Expansion économique régionale ne servirait-il pas justement à combler cette inégalité?

Voilà, je crois, monsieur le Président, un réel problème d'inégalité régionale, et le ministère devrait justement servir dans un tel sens. Et connaissant l'ouverture d'esprit du ministre et son désir de remédier aux inégalités régionales, je suis sûr qu'il pourra écouter et voir de quelle façon il pourrait faire une relation avec les autres ministères pour combler ces déficits. Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais dire que ce projet de loi est extrêmement important. J'espère que les trois partis à la Chambre feront en sorte que nous pourrions l'adopter le plus rapidement possible et que nous maintiendrons cette période de cinq ans pour permettre aux industriels des endroits éloignés de bénéficier de la loi en toute justice et d'obtenir tout ce qu'ils peuvent pour faire du développement économique dans nos régions.

[Traduction]

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du bill C-35. Bien que tous les députés qui en ont parlé jusqu'à maintenant semblent disposés à procéder rapidement, cela ne lui enlève rien de son importance fondamentale. Je regrette un peu que le débat ait lieu par un après-midi tranquille, un vendredi, juste avant la longue fin de semaine de la Saint-Jean-Baptiste, en l'absence de beaucoup de députés dont certains ont peut-être des opinions différentes au sujet du MEER. Les subventions accordées par le MEER à des industries situées dans certaines provinces ont suscité beaucoup de questions à la Chambre. C'est donc là un sujet qui mériterait un débat sérieux, un débat qui devrait se dérouler dans des circonstances qui ne prévalent pas cet après-midi.

Il semble que le Conseil du Trésor songe à présenter un nouveau bill et que lorsque ce sera fait, nous aurons la plus belle occasion de discuter de ces mesures.

Je dois dire que je partage l'inquiétude de plusieurs députés, y compris celui de Central Nova (M. MacKay), le très distin-

gué ex-titulaire de ce portefeuille, et le député néo-démocrate qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui. Les deux députés ont critiqué le fait que la période de validité de la loi soit prolongée de cinq ans. Nous connaissons tous ce syndrome; on peut l'appeler le syndrome de la constipation parlementaire. Ainsi, la loi sur les banques est prolongée tous les cinq ou tous les dix ans. Nous ne la revoyons jamais; nous nous contentons de la prolonger.

J'ignore combien de députés se rendent compte du fait que si le MEER a été créé en 1969, la loi a en réalité déjà été prolongée pour une période de cinq ans. Je pense que si la prolongation était de deux ou trois ans seulement, on serait forcé de s'attaquer à certains principes fondamentaux qui gouvernent la politique du MEER. Je le répète, ces principes jouent un rôle tellement important dans l'attribution de l'aide à certaines régions du pays et les tentatives que l'on fait pour établir un certain équilibre dans le centre du pays—qui se sent parfois un peu menacé par l'évolution économique du reste du Canada—qu'une période de prolongation plus brève permettrait aux députés de les remettre en question.

Je pense que vous étiez à la Chambre, monsieur l'Orateur, quand le premier ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marchand, a dit—ou peut-être était-ce dans le discours du Trône, de 1969—que c'était une nouvelle aventure téméraire. En voici les termes exacts: «Une nouvelle arme audacieuse pour lutter contre les inégalités régionales au Canada».

On a certes fait un effort vigoureux dans ce sens et les fonctionnaires du ministère ont sincèrement cherché à appliquer cette politique. Le MEER est supérieur à certains autres ministères en ce sens que ses éléments mêmes sont plus décentralisés que d'autres qui semblent apparaître au petit bonheur à Ottawa ou dans la région centrale du pays. A cet égard, le MEER a bonne réputation pour avoir cherché à décentraliser son personnel, ses cadres et ses activités et à les établir dans les régions les plus directement concernées par sa politique. C'est là un aspect très positif.

Avant d'aborder la substance du bill, monsieur l'Orateur, je devrais peut-être dire un mot ou deux—qui pourraient peut-être paraître très provocateurs si certains députés étaient présents à la Chambre—afin de rendre hommage et de féliciter le ministre précédent, le député de Central Nova, et le ministre actuel, le député de Matapédia-Matane (M. De Bané). A l'occasion de conversations privées avec le ministre, tant avant qu'après sa nomination, il a laissé entendre qu'il entendait poursuivre le bon travail amorcé par le député de Central Nova.

● (1450)

J'aurais très bien pu choisir d'autres députés, mais je fais tout particulièrement allusion à ces deux-là parce que ce sont eux qui ont été le plus directement impliqués dans la décision très importante que le MEER a annoncée tout récemment. Il s'agissait du versement à Michelin d'une subvention devant lui permettre d'ouvrir une grande usine en Nouvelle-Écosse et de lui donner de l'expansion plus tard. Cette usine se trouve justement dans ma circonscription. Elle aura des répercussions considérables sur l'économie des provinces de l'Atlantique, sur celle de la Nouvelle-Écosse et surtout celle de la vallée d'Annapolis. Par conséquent, je tiens à exprimer publiquement ma